

52	Chemin Z1	Part de la VC n°9 à l'entrée de Rocles et s'arrête à la parcelle n°0838 Section B.	26	
53	Chemin A2	Part du carrefour de la VC n°1 et VC n°32.	22	
54	Chemin B2	Part de la VC n°11 et s'arrête à la parcelle n°0878.	40	
55	Chemin C2	Part de la VC n°5 et rejoint la VC n°30.	77	
56	Chemin D2	Part de la VC n°29 et s'arrête à la parcelle n°0337 Section A.	32	
57	Chemin E2	Part en prolongement de la VC n°33, coupe la VC n°7 et s'arrête à la limite communale avec CHASTANIER.	1410	
58	Chemin F2	Part du CR n°57 et dessert les parcelles n°1532 et 0052 Section A.	206	
59	Chemin G2	Part du CR n°57 et s'arrête à la parcelle n°0255 Section B.	44	
60	Chemin H2	Part de la VC n°5 et s'arrête à la parcelle n°0769 Section A.	80	
61	Chemin I2	Part de la VC n°5 et s'arrête à la parcelle n°0353 Section A.	21	
62	Chemin J2	Part du RD34 en face de la VC n°34 et s'arrête à la parcelle n°0671 Section A.	104	
63	Chemin K2	Part en prolongement de la VC n°35 et s'arrête à la limite communale avec LANGOGNE.	715	
64	Chemin L2	Part du CR n°63 et s'arrête à la parcelle n°0550 Section A.	612	
65	Chemin M2	Part de la limite communale avec Langogne, coupe la VC 1, le RD 34, continue direction VC 5 et s'arrête à la limite communale avec Chastanier qu'elle longe un peu.	2890	
66	Chemin N2	Part du CR n°65 et longe les parcelles n°0490 et 0494 Section A	209	
67	Chemin O2	Part du CR n°65, coupe le CR n°68 et se termine sur la VC n°6.	752	
68	Chemin P2	Part en prolongement de la VC n°14, coupe le CR n°67 et se termine sur le CR n°65.	613	
69	Chemin Q2	Part du CR n°67 et rejoint la VC n°6.	150	